



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et
de la Formation Professionnelle,

FORCE OUVRIERE

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57

nicolas.robert@ac-strasbourg.fr

Strasbourg, le 9 mai 2020

A Madame la Directrice académique du Bas-Rhin

Objet : à propos de l'ouverture des écoles dans le Bas-Rhin.

Madame la Directrice académique,

Le **SNUDI-FO** souhaite vous saisir sur deux questions concernant la réouverture des écoles dans notre département.

Au préalable, nous réitérons notre demande, portée à tous les niveaux de dépistage systématique des personnels et des élèves et de fourniture du matériel indispensable de protection aux personnels (masques FFP2, gel hydroalcoolique en quantité suffisante...)

Voici les deux points sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention :

- 1) **Situation des AESH** : ces personnels dont la mission est d'accompagner les élèves en situation de handicap ne seront pas en mesure, du fait même de cette mission, de respecter les distances de sécurité. Ils ne pourront, sans se mettre en danger, rester au plus près des élèves.

Ces personnels, les plus précaires de l'Education Nationale, sont aujourd'hui sans aucune réponse par rapport à cette problématique.

Nous vous demandons donc :

- d'accepter que leur présence dans les écoles et les établissements repose sur la base du volontariat,
- de fournir impérativement aux AESH volontaires pour être présents dans les écoles et établissements la totalité des moyens de protection absolument nécessaires pour remplir leur mission (masques FFP2, surblouses, visières, gants...).
- Par ailleurs, nous vous rappelons que la mission des AESH est d'accompagner les élèves en situation de handicap. Il n'est pas acceptable, comme on le constate dans certaines écoles ou établissements, de les contraindre ou de

leur proposer d'exercer des missions qui ne sont pas les leurs : enseignement, secrétariat, nettoyage...

Les personnels attendent une consigne claire en ce sens de votre part.

2) Autorisation d'absence pour garde d'enfants pour les personnels

Le ministère a indiqué lors du CTM du 5 mai et du CHSCTM du 7 mai que le dispositif d'ASA était maintenu à l'identique jusqu'au 1^{er} juin au moins pour les personnels (enseignants et AESH) qui ont des enfants de moins de 16 ans dont le niveau n'est pas accueilli à l'école au mois de mai et/ou qui feront le choix de garder leur(s) enfant(s) à la maison comme tous les autres salariés.

Cette consigne n'est pas appliquée dans notre département comme il nous l'a été indiqué à plusieurs reprises dans les différents moments d'échanges avec vous et les IEN.

De plus, nombre de circonscriptions font état dans leurs notes de service que les enseignants sont désormais des personnels prioritaires pour l'accueil de leurs enfants dans les écoles bas-rhinoises.

Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation, sont définis par la ligne directrice de gestion du 13/03/2020 publiée par le ministère de la santé. A ce jour, les enfants d'enseignants n'y sont pas mentionnés.

Nous notons qu'à contrario la consigne ministérielle est mise en œuvre dans les autres académies.

Nous vous demandons donc d'indiquer clairement aux personnels que le dispositif d'autorisation d'absence pour garde d'enfants, tel qu'il existait jusqu'à présent, est maintenu conformément aux instances nationales présidées par le Ministre de l'Education nationale.

Notre fédération intervient en ce sens auprès du RDGH du ministère.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer Madame la Directrice académique l'expression de mes salutations distinguées.


Yannick LEFEBURE

Secrétaire Départemental du **SNUDI-FO 67**

Nicolas ROBERT

Secrétaire académique fédéral **FNEC-FP-FO**